

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	DROIT-ECONOMIE-GESTION					M1
Mention :	Sciences Economiques					
Spécialité :	Banque Patrimoine Assurance					
Volume horaire étudiant :	441h	115 h	h	h	140 h	696 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de la formation M1	Scolarité – secrétariat pédagogique
Ludovic DESMEDT Professeur - Bureau 410 PEG ☎ 03.80.39.54.38 Ludovic.desmedt@u-bourgogne.fr	Christine MEURIOT Secrétariat pédagogique - Bureau 305 PEG ☎ 03.80.39.54.31 christine.meuriot@u-bourgogne.fr
Composante de rattachement :	UFR Droit, Sciences économique et politique

Objectifs de la formation et débouchés :

Pour une présentation générale de la mention, veuillez consulter la fiche correspondante [Mention SE](#)

■ Objectifs :

Ce diplôme a pour objectif de former des professionnels dans le domaine de la banque du patrimoine et des assurances en prenant en compte la pluridisciplinarité de cette spécialité, à la fois économique et juridique. Le Master d'économie, dans sa spécialité **Banque Patrimoine Assurance**, est une formation qui associe des enseignements de l'UFR Sciences Economiques et Gestion et de l'UFR Droit et Science Politique. Elle vise à développer les potentiels d'analyse et de traitement des informations dans le domaine de la gestion patrimoniale et de l'étude des systèmes bancaires.

La première année a pour objet d'apporter les outils d'analyse économique traditionnels et des enseignements en droit commercial et financier. En outre, des connaissances plus spécifiques sont apportées en analyse financière, dans le domaine bancaire et financier.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

A l'issue de la première année, la spécialité offre un parcours professionnel en alternance et la possibilité d'intégrer d'autres formations dans le domaine ou un parcours recherche, en s'appuyant sur les disciplines propres à la spécialité.

A l'issue du M2 Professionnel, la formation doit permettre une insertion dans le milieu de la banque et de l'assurance. Les métiers visés sont, par exemple, des postes de conseiller en gestion de patrimoine ; des postes d'encadrement dans les principaux segments de la banque de détail (particuliers, professionnels et PME-PMI) ; les métiers de la bancassurance... L'adaptabilité attendue des étudiants formés, jointe à des perspectives de renouvellement des cadres de banque dans les années à venir, devrait permettre une promotion rapide tant dans les directions d'agences que dans les structures centrales et régionales.

En M2 *Recherche*, les capacités d'analyse et de diagnostic seront sollicitées dans des cours spécialisés du domaine, lors de la rédaction du mémoire, et pendant les séminaires de recherche organisés régulièrement au sein du Laboratoire d'Economie et de Gestion, UMR 5118 CNRS (thèmes : macroéconomie monétaire, relations monétaires et financières internationales, intégration européenne). Après obtention du diplôme, les étudiants pourront poursuivre en doctorat (afin de postuler dans l'enseignement supérieur, dans des laboratoires de recherche) ou intégrer certains organismes à des postes d'économiste ou d'expert : établissements bancaires (banque pour le développement), institutions européennes et internationales...

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation de cette spécialité de master est conçue pour développer les capacités d'analyse afin de saisir l'ensemble des enjeux économiques et juridiques. Elle vise à transmettre les compétences en traitement des données et à mettre en œuvre des dispositifs adaptés. Cette spécialité a pour but de valider les compétences techniques relatives à la relation client, aux mécanismes de financement qu'impliquent certains choix d'investissement et aux mécanismes d'assurances nécessaires pour couvrir certains risques.

La spécialité accorde une place importante aux enseignements juridiques (le diplôme fait l'objet d'une collaboration étroite entre enseignants de l'UFR Sciences Economiques et Gestion et l'UFR Droit et Science Politique).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

L'année M1 est une année de préparation aux professions et à la recherche dans le domaine bancaire, de l'assurance et de la gestion de patrimoine. A l'issue de cette année, l'étudiant devra notamment comprendre les mécanismes fondamentaux utilisés dans les banques et sur les marchés financiers ; connaître l'environnement réglementaire et les principes juridiques nécessaires à la gestion de patrimoine ; avoir des connaissances du secteur et de la théorie des assurances ; analyser les niveaux de rentabilité et de risque d'une entreprise ; apprécier les choix d'investissements selon différents modes de financement...

La formation aux langues étrangères est centrée sur l'anglais et elle s'appuie sur une formation en M1 complétée par des parties de cours et des conférences assurées en anglais, par la fourniture de documents en anglais et enfin par une incitation à passer le TOEFL (Test of English as Foreign Language) ou un autre test équivalent.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

La 1^{ère} année de master est accessible de plein droit aux titulaires d'une LICENCE dans le domaine de l'économie ou de la gestion (validation de 180 crédits ECTS).

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

L'année M1 de la spécialité est également accessible sur dossier dans le cadre de la validation d'accès (VA) pour les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent à une Licence de Sciences économiques ou en Economie-Gestion et dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les dossiers seront examinés par la commission pédagogique de la spécialité.

Les demandes d'accès par validation ou équivalence relevant de la formation initiale doivent être déposées auprès du **secrétariat pédagogique du M1**

Les étudiants relevant de la formation continue doivent s'adresser Service de Formation Continue de l'Université de Bourgogne – SEFCA (03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours

L'année M1 de la spécialité *Banque, Patrimoine, Assurance* est constituée de 10 UE :

- 2 UE consacrées aux Fondements juridiques (au premier semestre et au second semestre).
- 2 UE consacrées au Patrimoine et à l'Assurance (semestres 1 et 2),
- 3 UE consacrées à la Banque et à l'Assurance, à la Communication et à l'Analyse financière, à l'Environnement financier
- 1 UE consacrée au Droit et à l'économie du financement et 1 UE consacrée à l'Economie Politique
- 1 UE Découverte/spécialisation. L'unité Projet comporte soit un stage d'un mois minimum après les vacances de printemps, soit un mémoire d'initiation à la recherche. Un suivi méthodologique est organisé dans le cadre de cette unité et un accompagnement de l'équipe pédagogique permet d'aider l'étudiant dans son orientation : le choix entre mémoire ou stage constituant une pré-orientation vers la spécialité *Recherche* dans le cas du mémoire, ou vers la spécialité professionnelle *Banque Patrimoine Assurance* dans le cas du stage.

Les étudiants peuvent choisir de faire un stage long dans le cadre de **l'Unité d'Expérience Professionnelle** : l'UEP consiste en un stage de 4 à 6 mois dans une entreprise dans le cadre d'une convention tripartite entre l'étudiant, cette entreprise et l'Université de Bourgogne. Le programme d'activité et de formation de l'Unité d'Expérience Professionnelle est défini conjointement par l'entreprise et le responsable de la spécialité. L'Unité d'Expérience Professionnelle vaut équivalence de tout ou partie du second semestre sous les conditions précisées par la commission pédagogique. Cette équivalence proposée par la commission pédagogique est valable uniquement pour l'année universitaire en cours.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

La formation se déroule sur une année universitaire. Les enseignements s'effectuent entre la date de rentrée universitaire et les vacances de printemps (le stage débutant à cette période).

SEMESTRE 1								
Intitulé et nature des UE								
UE1 – Fondements juridiques 1	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Droit commercial 1 : financement des entreprises	33h		33h		CT	2		2
Droit fiscal 1	33h	15h	48h		CT – CC	2	2	4
TOTAL UE1	66h	15h	81h	6		4	2	6
UE2 – Droit et économie du financement	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Droit bancaire	33h		33h		CT	4		4
Système bancaire et financier 1	12h		12h		CT	2		2
TOTAL UE2	45h		45h	6		6		6
UE3 – Communication et analyse financière	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Anglais		15h	15h		CC		2	2
Analyse comptable et financière	24h	16h	40h		CC-CT	2	2	4
TOTAL UE3	24h	31h	55h	6		2	4	6
UE4 – Environnement financier (Préorientation pro/recherche)¹	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Politique financière	12h	6h	18h		CC-CT	2	1	3
Institutions et politiques publiques	24h		24h		CT	3		3
TOTAL UE4	36h	6h	42h	6		5	1	6
UE5 – Patrimoine et assurance	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Relations financières internationales	24h		24h		CT	3		3
Ingénierie patrimoniale	20h		20h		CT	3		3
TOTAL UE5	44h		44h	6		6		6
Total Semestre 1	215	53h300	267h	30		30		30

¹ Les étudiants se destinant à un M2 Recherche rédigeront un dossier thématique

SEMESTRE 2								
Intitulé et nature des UE								
UE6 - Fondements juridiques 2	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Droit commercial 2 : Entreprises en difficulté	33h		33h		CT	2		2
Droit fiscal 2	33h	15h	48h		CT-CC	2	2	4
TOTAL UE6	66h	15h	81h	6		4	2	6
UE7 - Economie politique	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Dynamique Macroéconomique	24h		24h		CT	3		3
Economie des marchés financiers	24h		24h		CT	3		3
TOTAL UE7	48h		48h	6		6		6
UE8 - Banque et Finance	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Système bancaire et financier 2 (Règlementation financière)	12h		12h		CT	2		2
Economie des assurances	24h		24h		CT	4		4
TOTAL UE8	36h		36h	6		6		6
UE9 – Découverte / Spécialisation	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Anglais		15h	15h		CC		1	1
Stage (1 mois minimum) pré-orientation M2 Pro OU Initiation à la recherche (pré-orientation M2R)					Ecrit et oral			5
TOTAL UE9		15h	15h	6		6		6
UE10 - Patrimoine et assurance	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Droit des assurances	30h		30h		CT	3		3
Ingénierie patrimoniale	20h		20h		CT	3		3
TOTAL UE10	50h		50h	6		6		6
Total Semestre 2 (hors projet)	200h	30h	230h	30		30		30

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université ;
< http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf >

● Sessions d'examen : précisions

Pour chaque matière et Unité d'Enseignement (UE), deux sessions d'examens sont organisées : à la fin de chaque semestre, avec une seconde session organisée en juin.

Les matières évaluées en contrôle continu (CC) ne bénéficient pas de seconde session.

● Modalités de contrôle des connaissances : précisions

Les épreuves peuvent être écrites ou orales, et les modalités peuvent être différentes à la première et à la seconde session. Certaines matières ou UE peuvent être évaluées par des travaux de synthèse donnant lieu à des dossiers réalisés soit individuellement soit en groupe, selon les modalités définies en début d'année par l'équipe pédagogique. Des examens « transversaux » peuvent être organisés entre plusieurs matières ; dans ce cas, la note unique est reportée dans chaque matière.

La note de Stage ou Initiation à la recherche (UE9) est validée par l'évaluation d'un rapport de stage ou d'un mémoire et par l'évaluation de la soutenance orale du projet.

Pour les étudiants ayant opté pour l'UEP :

L'UEP est validée à l'issue de la soutenance d'un rapport de stage par un jury constitué notamment du tuteur pédagogique et du tuteur en l'entreprise. La note tient compte du déroulement du stage (pertinence et qualité du travail, niveau d'expertise, capacité d'intégration,...), du rapport écrit rendu, et de la soutenance de ce rapport. Conformément aux équivalences proposées par la commission pédagogique, la note d'UEP s'applique aux UE concernées. Les équivalences proposées par la commission pédagogique sont valables uniquement pour l'année universitaire en cours.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.